

PROCES-VERBAL

COMITE SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 12 octobre à 9h30, le comité syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant la convocation du 5 octobre 2026 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Pierre RAVIOL.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.

Présent(es) titulaire(s) votant(es) (12) : Pierre RAVIOL (président) (11 voix), Nadine CASTELLANI (12 voix), Juan MARTINEZ (12 voix), Anne VIALLE (12 voix), Joachim RAMS (12 voix), Philippe BROUSSES (12 voix), André CAMBI GOURJON (12 voix), Thibaut MENA (11 voix), Yves MARIOTTINI (12 voix), Martine ABELLO (12 voix), Lucien LIMOUSIN (22 voix), Eric BERRUS (12 voix).

Présent(es) suppléant(es) votant(es) (0)

Absent(es) excusé(es) donnant pouvoir (1) : Amapola VENTRON (22 voix) à Lucien LIMOUSIN.

Présent(es) suppléant(es) non votant(es) (0)

Absent(es) excusé(es) (6) : Cédric VIDAL-BERENGUEL, Mandy GRAILLON, Julie ARIAS, Joan BERGENEAU, Jérémie BECCIU, Charly CRESPE.

PRESENTS : 12 titulaires

POUVOIRS : 1 délégués

TOTAL : 13 VOTANTS SOIT 174 VOIX

Monsieur Joachim RAMS est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Membres de l'administration : M. MALLET Thibaut, directeur général des services - Mmes CASTEL Elodie, chef du service administratif et financier, MARTIN Mireille, responsable communication.

N°	OBJET	Adopté
2026-58	<u>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</u> Approbation du procès-verbal du comité syndical du 4 septembre 2026	Oui
2026-59	<u>FONCTION PUBLIQUE</u> Protocole pour travail en espace confiné	Oui
2026-60	<u>FONCTION PUBLIQUE</u> Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à la suite de la réforme des emplois administratifs supérieurs de direction de la fonction publique territoriale	Oui
2026-61	<u>FINANCES LOCALES</u> Remboursements des frais de déplacements au titre d'un mandat spécial au président du SYMADREM	Oui
2026-62	<u>COMMANDE PUBLIQUE – Marchés publics</u> Autorisation de signer l'accord cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien des quais et ouvrages en maçonnerie gérés et exploités par le SYMADREM	Oui
2026-63	<u>COMMANDE PUBLIQUE – Marchés publics</u> Autorisation la signature des accords-cadres à bons de commande pour la réalisation de prestations foncières et travaux topographiques Lot 1 : Prestations foncières Lot 2 : Travaux topographiques	Oui
2026-64	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027)</u> Travaux de renforcement et décorsetage limité des digues du Petit Rhône Tranche 1A/ Tranche 1B / Tranche 1C Demande de financement des travaux Modifiant les délibérations 2020-33 ; 2021-56 ; 2022-38 et 2022-40 et annulant la délibération n°2026-19	Oui
2026-65	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027)</u> Travaux de renforcement et décorsetage limité des digues du Petit Rhône Approbation, en vue de la mise à l'enquête publique, de la mise à jour de la demande d'autorisation environnementale unique (DAEU) et de la déclaration d'intérêt général approuvées par la délibération n°2022-41 du 4 avril 2022	Oui

N°	OBJET	Adopté
2026-66	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027)</u> Travaux de renforcement et décorsetage limité des digues du Petit Rhône Approbation, en vue de la mise à l'enquête publique, de la mise à jour du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes d'Arles, de Fourques et des Saintes-Maries-de-la-Mer, approuvés par la délibération n°2022-42 du 4 avril 2022	Oui
2026-67	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027)</u> Travaux de renforcement et décorsetage limité des digues du Petit Rhône Approbation du dossier d'enquête parcellaire, en vue de la mise à l'enquête publique	Oui
2026-68	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027)</u> Travaux de renforcement et décorsetage limité des digues du Petit Rhône Acquisitions foncières à l'amiable Phases 2 RG Modification prix du terrier T190	Oui
2026-69	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027)</u> Travaux de renforcement et décorsetage limité des digues du Petit Rhône Acquisitions foncières à l'amiable Phases 1 et 2 RD Modification des offres simples – T70, T310, T460	Oui
2026-70	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027)</u> Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône aval (Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône) Demande de financement _ Annule la délibération n°2025-53	Oui
2026-71	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027)</u> Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône aval A Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône Approbation, en vue de l'enquête publique, de la mise à jour de la demande d'autorisation au titre du code de l'environnement et de la demande de déclaration d'intérêt général, approuvées par la délibération 2022-43	Oui
2026-72	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027)</u> Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône aval A Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône Approbation, en vue de la mise à l'enquête publique, de la mise à jour du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes d'Arles et de Port-Saint-Louis-du-Rhône, approuvés par délibération 2022-44	Oui

N°	OBJET	Adopté
2026-73	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027)</u> Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône aval A Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône Approbation du dossier d'enquête parcellaire, en vue de la mise à l'enquête publique	Oui
2026-74	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027)</u> Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône Aval (Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône) Acquisitions foncières à l'amiable T.20 – Département des Bouches-du-Rhône <i>Délibération modificative</i>	Oui
2026-75	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027)</u> Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône Aval (Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône) Acquisitions foncières à l'amiable T.130 – Association syndicale du canal du Japon <i>Délibération modificative</i>	Oui
2026-76	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027)</u> Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône aval à Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône Approbation de la convention de superposition d'affectations entre la CNR, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône et le SYMADREM	Oui
2026-77	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027 et PO FEDER 2021-2027)</u> Ressuyage de la Camargue insulaire Réhabilitation du Pertuis de la Comtesse Demande de financement – Travaux	Oui
2026-78	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027 et PO FEDER 2021-2027)</u> Ressuyage Nord Camargue Demande de financement– Etudes projet et travaux Approbation des études d'Avant-Projet Annule la délibération n°2026-46	Oui
2026-79	<u>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</u> Désignation d'un représentant à la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Crau	Oui
QUESTIONS DIVERSES		

Délibération 2026-58 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 4 septembre

Le procès-verbal du précédent comité syndical doit être approuvé par la mise au vote.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-59 : Protocole pour travail en espace confiné

Cette délibération a pour objet la validation d'un protocole interne consistant à décrire les procédures à respecter en espace confiné, notamment lors des visites de surveillance des ouvrages hydrauliques traversants, les conduisant à intervenir dans des environnements présentant des risques spécifiques tels que le manque d'oxygène, la présence de gaz dangereux, l'asphyxie ou encore les risques d'explosion. Ce protocole vise à garantir la sécurité des agents et à répondre aux obligations réglementaires. Ce protocole a été élaboré à partir d'un diagnostic réalisé sur nos ouvrages par un organisme indépendant spécialisé en prévention et sécurité. Il définit les mesures à respecter ainsi que les modalités d'intervention adaptées selon la nature des ouvrages concernés. Il s'appliquera à l'ensemble des agents, mais également aux prestataires et intervenants extérieurs.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-60 : Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à la suite de la réforme des emplois administratifs supérieurs de direction de la fonction publique territoriale

Cette délibération vise à mettre à jour le régime indemnitaire du SYMADREM afin de prendre en compte la réforme de l'encadrement supérieur territorial entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2026.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-61 : Remboursements des frais de déplacements au titre d'un mandat spécial au président du SYMADREM

Cette délibération est présentée par M. MARTINEZ.

Cette délibération a pour objet d'attribuer un mandat spécial au président afin de permettre lui le remboursement des frais engagés lors de déplacements effectués dans l'intérêt du SYMADREM, en dehors du territoire du syndicat ou dans le cadre de réunions institutionnelles telles que celles de France Dignes, du CEPRI, des services préfectoraux ou des ministères.

Les remboursements seraient réalisés conformément à la réglementation en vigueur, sur présentation des justificatifs nécessaires.

M. RAVIOL, président, ne prend pas part au vote.

M. MARTINEZ met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-62 : Autorisation de signer l'accord cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien des quais et ouvrages en maçonnerie gérés et exploités par le SYMADREM

L'accord-cadre relatif aux travaux d'entretien des quais et ouvrages en maçonnerie gérés par le SYMADREM arrive à échéance le 25 octobre 2026. Afin d'assurer la continuité de l'entretien de ces ouvrages, une nouvelle consultation est lancée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande. Il est demandé aux membres du comité syndical d'autoriser le président à signer l'accord-cadre.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Délibération 2026-63 : Autorisation de signer des accords-cadres à bons de commande pour la réalisation de prestations foncières et travaux topographiques
Lot 1 : Prestations foncières- Lot 2 : Travaux topographiques**

Cette délibération a pour objet l'autorisation de signature de l'accord cadre relatif aux prestations foncières (lot 1) et aux travaux topographiques (lot 2). Le marché actuel arrive à échéance en novembre 2026. Afin de poursuivre les acquisitions foncières, la gestion du patrimoine du SYMADREM et les prestations topographiques nécessaires à ses missions, une nouvelle procédure d'appel d'offres a été engagée. Il est proposé au comité syndical d'autoriser la signature de ces accords-cadres avec les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Délibération 2026-64 : Travaux de renforcement et décorsetage limité des digues du Petit Rhône
Tranche 1A/ Tranche 1B / Tranche 1C - Demande de financement des travaux
Modifiant les délibérations 2020-33 ; 2021-56 ; 2022-38 et 2022-40 et annulant la délibération
n°2026-19**

La présente délibération porte sur la demande de financement des travaux de renforcement et de décorsetage limité des digues du Petit Rhône dans le cadre du CPIER Plan Rhône 2021-2027. Elle modifie les délibérations antérieures relatives au financement de l'opération et annule la délibération n°2026-19.

Pour rappel, à la suite du dépôt de la demande d'autorisation environnementale en 2022 puis de l'addendum transmis en 2025, l'opération a été redécoupée en trois tranches distinctes : la tranche 1A, correspondant aux premiers secteurs prioritaires sur les deux rives, la tranche 1B sur la rive droite entre l'écluse de Saint-Gilles et Sylvéral, et la tranche 1C sur la rive gauche entre l'autoroute A54 et Albaron.

Cette évolution conduit à revoir la ventilation des financements déjà obtenus pour les missions de maîtrise d'œuvre et les acquisitions foncières afin de concentrer prioritairement les moyens sur la tranche 1A, qui est la première tranche susceptible d'être autorisée par les services de l'État.

La délibération organise également les demandes de financement selon quatre catégories : les travaux de digues et mesures ERC, le suivi des mesures ERC, les travaux de valorisation environnementale et le suivi de ces mesures de valorisation. Cette organisation permet notamment d'optimiser les modalités de versement des subventions et de limiter les frais financiers supportés par le SYMADREM.

Par ailleurs, l'actualisation des coûts réalisée par le maître d'œuvre met en évidence une augmentation significative du coût global de l'opération. La tranche 1, initialement contractualisée à hauteur de 127,2 millions d'euros, est désormais estimée à 166,6 millions d'euros, soit une hausse d'environ 31 %.

Il est demandé au comité syndical d'approuver cette délibération mettant en adéquation les demandes de financement et le phasage du projet.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Délibération 2026-65 : Travaux de renforcement et décorsetage limité des digues du Petit Rhône
Approbation, en vue de la mise à l'enquête publique, de la mise à jour de la demande
d'autorisation environnementale unique (DAEU) et de la déclaration d'intérêt général
approuvées par la délibération n°2022-41 du 4 avril 2022**

Cette délibération vise à approuver la mise à jour du dossier d'enquête relatif aux travaux de renforcement des digues du Petit-Rhône, à la suite des observations formulées par les services de l'État. Les principales évolutions concernent l'actualisation du coût de l'opération et du calendrier des travaux. Il est proposé d'approuver ces modifications, de solliciter l'ouverture de l'enquête publique.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-66 : Travaux de renforcement et décorsetage limité des digues du Petit Rhône
Approbation, en vue de la mise à l'enquête publique, de la mise à jour du dossier d'enquête
préalable à la déclaration d'utilité publique et de mise en compatibilité des documents
d'urbanisme des communes d'Arles, de Fourques et des Saintes-Maries-de-la-Mer, approuvés
par la délibération n°2022-42 du 4 avril 2022

Cette délibération a pour objet l'approbation de la mise à jour des dossiers d'enquête concernant la déclaration d'utilité publique et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Faisant suite aux avis des services de l'État, les dossiers ont été actualisés avant leur mise à l'enquête publique.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-67: Travaux de renforcement et décorsetage limité des digues du Petit Rhône
Approbation du dossier d'enquête parcellaire, en vue de la mise à l'enquête publique

Cette délibération porte sur l'approbation du dossier d'enquête parcellaire préalable à l'enquête publique. Depuis 2021, les acquisitions foncières sont engagées et avancent favorablement, avec une majorité de propriétaires déjà engagés dans une démarche amiable. Cette délibération permettra de solliciter le préfet des Bouches-du-Rhône afin de lancer l'enquête publique et de poursuivre l'avancement de l'opération.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-68 : Travaux de renforcement et décorsetage limité des digues du Petit Rhône
Acquisitions foncières à l'amiable
Phases 2 RG - Modification prix du terrier T190

Dans le cadre des acquisitions foncières liées aux travaux de renforcement des digues du Petit-Rhône, cette délibération a pour objet d'actualiser le montant d'indemnisation du terrier T190 en rive gauche. Faisant suite à la demande des propriétaires d'acquiescer la totalité de l'emprise concernée, le montant passe de 1 993 € à 2 400 €, soit une évolution supérieure à 10 % par rapport au montant approuvé en 2023. Il est donc nécessaire de valider ce nouveau montant.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-69 : Travaux de renforcement et décorsetage limité des digues du Petit Rhône
Acquisitions foncières à l'amiable
Phases 1 et 2 RD - Modification des offres simples – T70, T310, T460

Toujours sur la même opération, cette délibération concerne plusieurs acquisitions foncières nécessaires que le SYMADREM mène à l'amiable depuis 2021.

Lors de la délibération de 2024, certaines négociations n'étaient pas finalisées et l'ensemble des indemnités n'avait pas encore été intégré. Les montants ont depuis été actualisés, ce qui conduit à dépasser le seuil de variation de 10 % prévu initialement pour certains terriers.

La délibération a pour objet d'acter le montant mis à jour des terriers T70, T310 et T460.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-70 : Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône aval
(Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône)
Demande de financement _ Annule la délibération n°2025-53

Cette délibération porte sur l'actualisation du plan de financement du projet de renforcement des digues du Grand Rhône aval. Le montant global de l'opération demeure inchangé, mais la répartition des dépenses et des demandes de subvention sont ajustées pour tenir compte de l'avancement des acquisitions foncières et des besoins liés à la phase travaux. Il est donc proposé d'approuver ces nouveaux plans de financement et de solliciter les partenaires financiers concernés.

Anne VIALLE demande ce qu'il en sera pour les travaux si la Région ne finance finalement pas ses travaux.

Pierre RAVIOL précise que soit les SYMADREM fera un prêt de 3 millions d'euros, soit les travaux ne seront pas réalisés.

Actuellement, nous sommes dans l'attente officielle de la Région PACA.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-71 : Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône aval
A Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône
Approbation, en vue de l'enquête publique, de la mise à jour de la demande d'autorisation au titre du code de l'environnement et de la demande de déclaration d'intérêt général, approuvées par la délibération 2022-43

Cette délibération concerne un volet réglementaire du projet de renforcement des digues du Grand Rhône aval. Elle a pour objet d'approuver la mise à jour du dossier d'autorisation environnementale et de la déclaration d'intérêt général. Cette actualisation prend en compte l'avis de l'Autorité

environnementale ainsi que les évolutions du projet intervenues depuis le dépôt du dossier en 2022, afin de permettre sa mise à l'enquête publique.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Délibération 2026-72 : Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône aval
A Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône**
**Approbation, en vue de la mise à l'enquête publique, de la mise à jour du dossier d'enquête
préalable à la déclaration d'utilité publique et de mise en compatibilité des documents
d'urbanisme des communes d'Arles et de Port-Saint-Louis-du-Rhône, approuvés par
délibération 2022-44**

Cette délibération concerne également le Grand Rhône aval à Salin-de -Giraud. Cette délibération porte sur la mise à jour du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avant son passage à l'enquête publique. Elle intègre notamment les observations de l'Autorité environnementale ainsi que les évolutions intervenues depuis le dépôt du dossier initial.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Délibération 2026-73 : Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône aval
A Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône**
Approbation du dossier d'enquête parcellaire, en vue de la mise à l'enquête publique

Il est proposé d'approuver le dossier d'enquête parcellaire préalable à l'enquête publique. Depuis 2021, les acquisitions foncières sont engagées et avancent également favorablement, avec une majorité de propriétaires déjà engagés dans une démarche amiable. Cette délibération permettra de solliciter le préfet des Bouches-du-Rhône afin de lancer l'enquête publique et de poursuivre l'avancement de l'opération.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Délibération 2026-74 : Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône Aval
(Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône)**
**Acquisitions foncières à l'amiable - T.20 – Département des Bouches-du-Rhône - *Délibération
modificative***

Toujours dans le cadre du projet de renforcement des digues du Grand Rhône aval à Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône, le comité syndical avait approuvé en 2024 les acquisitions amiables avec une possibilité de variation limitée à 10 % des indemnités annoncées. Pour le terrier T.20, propriété du Département des Bouches-du-Rhône, les négociations et l'actualisation de l'estimation domaniale conduisent à dépasser ce seuil. Les montants de l'emprise s'élèvent à 159 €.

Il est donc proposé au comité syndical de modifier la délibération initiale pour cette unité foncière et d'autoriser la poursuite de la procédure d'acquisition.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-75 : Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône Aval (Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône)
Acquisitions foncières à l'amiable - T.130 – Association syndicale du canal du Japon -
Délibération modificative

Dans le cadre du projet de renforcement des digues du Grand Rhône aval à Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône, cette délibération a pour objet de modifier l'indemnisation relative au terrier T130 suite aux opérations de bornage et l'établissement du document modificatif du parcellaire cadastral. Le montant de l'indemnisation dépasse le seuil de 10 % précédemment autorisé par le comité syndical. Il convient donc de redélibérer sur cette acquisition.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-76 : Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône aval à Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône
Approbation de la convention de superposition d'affectations entre la CNR, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône et le SYMADREM

Cette délibération vise à approuver la convention de superposition d'affectations conclue entre la CNR, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône et le SYMADREM. Elle précise les affectations respectives des différents partenaires ainsi que les modalités de gestion et d'entretien des ouvrages réalisés sur le secteur des allées du Rhône. Il est demandé au comité syndical d'approuver cette convention et d'autoriser sa signature.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-77 : Ressuyage de la Camargue insulaire
Réhabilitation du Pertuis de la Comtesse - Demande de financement – Travaux

Cette délibération concerne la réhabilitation du pertuis de la Comtesse et vise à solliciter les financements nécessaires à la réalisation des travaux et au suivi de leur exécution. Le projet prévoit la démolition puis la reconstruction complète du pertuis ainsi que la rénovation de plusieurs ouvrages annexes. Le montant prévisionnel de cette seconde tranche s'élève à 3,84 millions d'euros HT, pour lesquels il est proposé de solliciter les financements de l'État et de l'Union européenne dans le cadre du CPIER Plan Rhône et du FEDER.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-78 : Ressuyage Nord Camargue - Demande de financement- Etudes projet et travaux - Approbation des études d'Avant-Projet -- Annule la délibération n°2026-46

Cette délibération porte sur l'opération de ressuyage Nord Camargue inscrite dans le cadre du Plan Rhône. Elle vise à approuver les études d'avant-projet réalisées sur les trois sites d'Albaron, de Pierre du Lac et du Rousty, destinées à améliorer les capacités de ressuyage et renforcer la protection du territoire face aux inondations.

Les études ont permis de définir un programme de travaux représentant un montant global de 9 millions d'euros HT. Afin de tenir compte des modalités de financement des différents partenaires et de permettre une programmation adaptée, il est proposé de décomposer l'opération en quatre tranches : une tranche de maîtrise d'œuvre conception, puis trois tranches de travaux correspondant aux différents ouvrages.

Il vous est donc proposé d'annuler la délibération précédente, d'approuver les études d'avant-projet et de valider la demande de financement.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-79 : Désignation d'un représentant à la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Crau

Pour rappel, le SYMADREM avait désigné Pierre RAVIOL pour siéger sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Crau.

Fin septembre, le conseil municipal de la Ville d'Arles a également désigné Pierre RAVIOL pour siéger dans cette même instance en tant que représentant de la commune.

La réglementation ne permettant pas à une même personne de représenter simultanément deux collectivités, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation pour le SYMADREM.

Il vous est proposé donc de désigner un nouveau représentant en la personne de M. Joan BERGENEAU.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fin du comité à 10h30.

Le prochain comité syndical se tiendra le lundi 14 décembre 2026 à 9h30.

Le secrétaire de Séance

Joachim RAMS



Le Président,
Pierre RAVIOL

